# Fiche outil n° 2c : modèle indicatif de fiche de poste pour les personnels exerçant des missions dans le champ jeunesse et sport

L’académie/établissement de … s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement.

**Date de mise à jour :**

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé du poste | Catégorie : A |
| √ Métier  √ Fonction  √ Service | Poste ouvert aux agent(e)s contractuel(le)s ou titulaires |
| Intitulé du recruteur | Organisme de rattachement |
| [Nom de l’entité qui recrute] | Ministère de l’Éducation nationale et de la Jeunesse  Ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche  Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques |
| Domaine fonctionnel/discipline | Emploi type\* |
| Sport/jeunesse, engagement, vie associative | \* REME |
| Date de disponibilité | Localisation géographique |
|  |  |
| Description de l’employeur | |
| [Entité] regroupe [nombre et type de structures].  Effectifs de près de [nombre de personnels, typologie de personnels] pour [nombre d’usagers], soit … % des effectifs dans le domaine.  [Caractériser l’activité de la structure à travers des indicateurs d’activité]  La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l’engagement et aux sports (Drajes)/Le Service départemental à la jeunesse, à l’engagement et aux sports (SDJES) assure l'animation et la coordination des politiques publiques du sport, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et de l'éducation populaire dans son ressort territorial.  Elle/Il est chargé(e) de la planification, de la programmation, du financement, du suivi, de l'observation et de l'évaluation des actions mises en œuvre dans la région au titre de ces politiques publiques et en particulier :  **1.** Elle/Il assure le secrétariat des instances relatives à la jeunesse, aux sports et à la vie associative.  **2.** Dans le domaine du sport :  **→** elle/il contribue à la mise en œuvre de la politique nationale du sport professionnel et du sport de haut niveau, en particulier en apportant son concours au délégué territorial de l'Agence nationale du sport ;  **→** elle/il organise les actions de prévention et de lutte contre le dopage, de prévention des incivilités et de lutte contre la violence dans le sport ;  **→** elle/il contribue à la mise en œuvre des objectifs et actions arrêtés dans le cadre des plans nationaux interministériels concernant le sport et des politiques ministérielles relatives au développement et à l'accès aux activités physiques et sportives.  **3.** En matière de politiques de la jeunesse, d’engagement et de soutien à la vie associative :  **→** elle/il anime le dialogue permanent avec les associations et institutions partenaires des politiques publiques en faveur de la jeunesse ;  **→** elle/il pilote et met en œuvre les politiques relatives au service civique, à la réserve civique et au service national universel ;  **→** elle/il assure l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse.  **4.** Elle/Il contribue à l'insertion sociale et professionnelle de la jeunesse et à la formation aux métiers et au soutien à l'emploi dans les domaines des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire. | |
| Conditions de recrutement | |
| Diplôme pour sortie d’études, niveau/expérience requis, casier judiciaire vierge… | |
| Descriptif du poste (missions, activités principales) | |
| Les personnels techniques et pédagogiques assurent, dans les services de l'État et dans les établissements relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports, des missions de formation, de certification, de conseil, d'expérimentation, de recherche et d'étude, ainsi que la conduite de projets au service de l'action publique ministérielle ou interministérielle.  Ils participent, dans le cadre de leurs missions techniques et pédagogiques, à l'évaluation, à l'amélioration de la qualité éducative et à la sécurisation des pratiques éducatives et de formation. Pour mener à bien leurs actions, ils s'appuient sur leurs compétences techniques et pédagogiques, le cas échéant, dans leur spécialité, sur leur connaissance des réseaux de partenariat et des institutions et sur leurs capacités d'analyse des besoins sociaux et culturels des publics concernés par leur intervention, notamment les jeunes.  **Missions détaillées** | |
| Spécificités du poste | |
| **Environnement professionnel**  Activités du service, composition et effectifs, liaisons hiérarchiques, liaisons fonctionnelles  **Caractéristiques horaires et des rythmes de travail**  Obligations réglementaires de service : nombre d’heures annuelles et hebdomadaires  **Conditions de travail liées au poste**  **Déplacements**  Lieux desservis par les transports en commun  Certains établissements ne sont pas desservis par les transports en commun  **Contrat**  Contrat à durée déterminée, temps complet ou temps partiel, période d’essai  **Autres**  Délai de la prise de fonction, rémunération, points de nouvelle bonification indiciaire (NBI), formation, poste logé, type de logement | |